



Natura 2000

Zone de protection spéciale (ZPS)
Étang de Capestang

Compte-rendu du Groupe de travail du 25 janvier 2016
« Restitution des inventaires écologiques menés
sur l'étang de Capestang »

Salle polyvalente de Montels

Rédaction : Yann Le Fur
3 rue de Jonquières
11 100 Narbonne
Tel : 04.67.36.93.60
Courriel : yann.lefur.smda@orange.fr

Relecture : Laurent TRIADOU (SMDA), Yannick GUENNOU (SMDA), Rémi BELLEZZA (SMDA),
André FRANCES (Président du Comité de Pilotage), Fabrice RENARD (Direction Départementale
des Territoires et de la Mer de l'Hérault), Lucie Gillioz (FRC)

Date du document : 17/03/2016

Personnes présentes :

Organisme	Représentant
ASA de l'Étang de Capestang	Bernard DELAUDE Fabrice GELLY
Association Ligue pour la protection des Oiseaux de l'Hérault (LPO 34)	Pierre MAIGRE
Chambre d'agriculture de l'Aude	Agnès ALOUIE
Direction départementale des territoires et de la mer de l'AUDE (DDTM 11)	Muriel DUPASQUIER
Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM 34)	Fabrice RENARD
Entente Interdépartementale de Démoustication (EID)	Serge VAREA
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Bernard MARTY Robert SANS
Fédération départementale des chasseurs et de la Nature de l'Aude	Emilie AUBRY
Fédération régionale des chasseurs du Languedoc Roussillon	Lucie GILLIOZ Emma LAPIQUE
Groupement de défense de l'Étang de Capestang (GDEC)	Lionel MINGUEZ
Groupement d'intérêt cynégétique, faunistique et de protection de l'environnement pour l'étang de Capestang (GICFPE)	Jean-François AGULLO Fabrice GELLY
Mairie de Capestang	Pierre POLARD
Mairie de Cuxac-d'Aude	Bernard LANAU
Mairie de Montels	André FRANCES
Mairie de Nissan-lez-Ensérune	Hélène DANOY
Swift environnement	Tristan GUILLOSSON
Syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA)	Laurent TRIADOU Rémi BELLEZZA Yannick GUENNOU Yann LE FUR
Vignerons Pays d'Ensérune	Pierre DOAT

Membres excusés :

Agence de Développement Touristique de l'Aude
ASA de l'Étang de Montady
Conseil départemental Philippe VIDAL
Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R)
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL LR)
Gérard PUJOL

Membres absents :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Association Pégase
CCI de Béziers Saint-Pons
CCI de Narbonne
Chambre d'agriculture de l'Hérault
Comité départemental du tourisme de l'Hérault
Communauté d'agglomération du Grand Narbonne
Communauté de communes Canal Lirou St-Chinianais
Communauté de communes La Domitienne
Commission locale de l'eau Basse Vallée de l'Aude (CLE)
Conseil régional du Languedoc-Roussillon
Conseil départemental de l'Aude
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC LR)
Électricité Réseau Distribution de France
Fédération de l'Aude pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Mairie de Coursan
Mairie de Poilhes
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Office du Tourisme intercommunal du Canal du Midi
Réseau de Transport et d'électricité (RTE LR)
Service d'Utilité Agricole de la Montagne Méditerranéenne et de l'Élevage (SUAMME)
SCoT du Biterrois
SCoT de la Narbonnaise
Voies navigables de France (VNF)
Patrick BENABENT
Bernard BLANC
Jacques DE GINESTET DE PUIVERT
Jean-Pierre GELLY
Didier PONS
Jean RENAUD
Isabel SALVA
Jacques SCHAEFFER

Ordre du jour

1. Rappel de la démarche Natura 2000
2. Les inventaires
3. Évaluation de l'état de conservation : cartographie et méthodologie
4. Calendrier prévisionnel

Le diaporama de la présentation est disponible sur le site internet etangdecapestang.n2000.fr.

Introduction

André FRANCES ouvre la séance en indiquant que le groupe de travail de ce jour vise à présenter les résultats des inventaires écologiques menés au premier semestre 2015 sur l'étang et ses abords. Il remercie Yannick GUENNOU pour le travail réalisé, qui quitte son poste au SMDA et lui souhaite une bonne continuation dans ses nouveaux projets professionnels. Il accueille Yann LE FUR qui prend la suite de l'élaboration du Document d'Objectifs.

1. Rappel de la démarche Natura 2000

Yannick GUENNOU du SMDA rappelle la démarche Natura 2000 visant à concilier les activités humaines avec la richesse de la biodiversité du site. Le Document d'objectifs (DOCOB), pièce maîtresse de la démarche Natura 2000, s'appuie sur la réalisation de deux diagnostics : écologique et socio-économique. Ces diagnostics permettront de définir des objectifs de conservation partagés favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire identifiés, en vue de la mise en œuvre d'actions opérationnelles élaborées de manière concertée.

2. Les inventaires

Lucie GILLIOZ rappelle la démarche de la FRC LR, qui a effectué un travail de médiation auprès des usagers du site afin de préparer la réalisation des inventaires. Elle précise également que ces inventaires sont le fruit du travail de plusieurs acteurs : la FRC LR, Tristan GUILLOSSON (Swift environnement), les Écologistes de l'Euzière et le SMDA.

Tristan GUILLOSSON présente le calendrier des inventaires écologiques, calé sur l'usage du site par les oiseaux de l'hivernage à la migration postnuptiale, de février à juillet. Puis il expose les différentes espèces recherchées. Emma LAPIQUE expose les zones de prospection et confirme la bonne couverture du site en termes de circuits, de points d'écoute et d'observation. Tristan GUILLOSSON rappelle la difficulté d'évoluer dans la roselière dense.

André FRANCES souligne le travail professionnel qui a été réalisé, mais précise qu'il le fut dans des conditions climatiques bien spécifiques et que les données accumulées pourront varier spatialement selon les années. Tristan GUILLOSSON lui rappelle que c'est une exigence de Natura 2000 de faire un état des lieux initial au minimum sur une année, mais qu'effectivement la meilleure démarche serait de le faire sur plusieurs années. Surtout dans le cas d'une zone humide qui est par définition un milieu très variable. L'état des lieux 2015 réalisé dans le cadre du diagnostic écologique du DOCOB est une bonne photo de la diversité d'espèces et de milieux lors d'une année humide.

Fabrice RENARD précise que c'est bien l'objectif premier de la mise en œuvre du DOCOB. En effet, si les inventaires initiaux peuvent paraître insuffisants, les suivis écologiques qui pourront être assurés pendant toute la durée de mise en œuvre du DOCOB devraient permettre à terme de dresser une « image » plus précise et « fidèle » du fonctionnement écologique de la ZPS. Ainsi les comités de pilotage Natura 2000 permettent de faire un point annuel et d'évaluer régulièrement cette mise en œuvre. Il est d'ailleurs prévu, par le code de l'environnement, que, le cas échéant, l'état de conservation soit évalué périodiquement (habituellement, tous les 6 ans). Les résultats de cette évaluation sont communiqués aux membres du comité de pilotage Natura 2000.

Tristan GUILLOSSON expose alors les différentes espèces observées, et plus particulièrement quelques remarquables :

- La Lusciniole à moustaches pour qui l'étang de Capestang constitue le site le plus important de la région après la Camargue gardoise.
- Le Butor étoilé : la même remarque est effectuée, site le plus important de la région après la Camargue gardoise
- Le Blongios nain : cette espèce a été bien détectée grâce à une prospection tardive
- Le Phragmite aquatique : il s'agit d'un oiseau migrateur inféodé aux scirpaies (triangle). Grâce à l'importante surface en scirpaie de l'étang, ce dernier constitue un site majeur au niveau national pour cette espèce.

Emma LAPIQUE présente les trois fonctions du site Natura 2000 de l'étang de Capestang pour les oiseaux : la reproduction, les haltes migratoires et l'hivernage.

Yannick GUENNOU précise en complément qu'un inventaire des habitats naturels a été effectué par les Écologistes de l'Euzière afin d'avoir un état des lieux des habitats potentiellement favorables aux oiseaux dont la présence est variable sur le site. Cela constitue un outil d'aide à la décision pour envisager quelles mesures de gestion pourraient être mises en œuvre sur le site.

3. Analyse écologique des résultats : habitats naturels et évaluation de leur état de conservation

Emma LAPIQUE expose la méthode pour les habitats hors roselière, l'identification des linéaires de haies et des boisements et enfin la méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques (selon la méthode du Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel). Sur ce dernier point, Tristan GUILLOSSON indique qu'il y a eu des ajustements « à dire d'expert » validés par la DREAL. D'une part l'estimation des populations régionales de certaines espèces d'oiseaux est obsolète, d'autre part le « poids » des populations d'oiseaux de la Camargue gardoise minimise l'importance de celles de l'Étang de Capestang. À l'issue de cette analyse, la FRC LR, Tristan GUILLOSSON et le SMDA ont retenu dix-neuf espèces nicheuses, une espèce migratrice (Phragmite aquatique) et une espèce hors Annexe 1 (Bruant des roseaux), considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de la gestion du site. Le Bruant des roseaux n'a pas été identifié comme « à sauvegarder » dans la directive oiseaux, alors qu'il est en voie de disparition.

Des fiches détaillées ont été réalisées pour chacune de ces espèces ainsi que des cartographies des habitats d'espèces observés, avérés et potentiels. Emma LAPIQUE détaille la méthode pour définir ces habitats naturels en tant qu'habitat d'espèces potentiel pour les espèces d'oiseaux retenues. Ce travail cartographique servira comme une aide à la gestion. Yannick GUENNOU

complète cette présentation en expliquant que cette méthode se nourrit de l'expérience de l'élaboration des DOCOB d'autres sites qui a montré l'importance de posséder ces informations pour proposer des mesures de gestion adaptées.

Fabrice GELLY se demande si l'analyse à la parcelle est pertinente, d'autant plus qu'il manque selon lui des informations sur les ressources trophiques et l'aspect hydraulique. Par exemple il y a très peu de canards, on sait qu'il y a certainement un problème de ressources trophiques, mais on ne sait pas comment ni pourquoi donc ça va être difficile de trouver une solution.

Tristan GUILLOSSON répond que la démarche Natura 2000 nécessite une évaluation de l'état de conservation, mais que l'état de conservation des parcelles n'est pas figé. Il n'y a pas de parcelle « bonne » ou « mauvaise », car une parcelle « bonne » pour telle espèce pourra être « mauvaise » pour une autre. Pour autant, cette évaluation à la parcelle permet de déterminer un état général du site, qui seul est demandé dans le DOCOB. Ainsi, la note qui sera attribuée pour chaque habitat d'espèce et qui sera transmise à l'Union Européenne est une note globale et nationale, issue du DOCOB à l'échelle du site pour chaque espèce et non à l'échelle de chaque parcelle.

Fabrice GELLY complète que la carte peut évoluer en fonction des niveaux d'eau, ce à quoi Tristan GUILLOSSON répond que c'est tout à fait exact et qu'une représentation graphique à l'échelle de la ZPS serait plus adéquate (en faisant abstraction du parcellaire).

Fabrice GELLY craint qu'avec de telles cartes, si les milieux évoluent négativement dans cinq ans les autorités risquent d'imposer aux propriétaires certaines choses. Tristan GUILLOSSON réplique que ce n'est pas cela la réalité de Natura 2000, que l'outil cartographique est une aide à la gestion et que cette démarche se base sur le volontariat, pas sur la contrainte. Fabrice RENARD corrobore ces propos en répétant que ces données sont là pour aider et guider la gestion. Yannick GUENNOU appuie sur le fait que les cartes ne seront pas utilisées telles quelles dans le DOCOB, qu'elles figureront dans le rapport scientifique de l'étude et qu'une réflexion est en cours pour les adapter afin d'être utilisées comme outils d'aide à la gestion, mais en aucun cas comme un outil coercitif pour le propriétaire.

André FRANCES remercie l'ASA de Capestang et Bernard DELAUDE de la bonne gestion de l'eau sur l'étang de Capestang puisque de nombreuses espèces rares y sont présentes. Il souligne le rôle important de la chasse pour la gestion des milieux, et que des personnes comme monsieur EYCHARD, par exemple, possèdent une grande connaissance du site. Il souhaite que les avis des acteurs locaux soient intégrés dans l'état des lieux, notamment sur l'aspect « évolution ». Lucie GILLIOZ confirme que les avis des acteurs locaux seront bien pris en compte. Yannick GUENNOU poursuit en ce sens en rappelant que les groupes de travail suivants s'appuieront sur ces personnes ressources comme cela a été le cas depuis deux ans.

Tristan GUILLOSSON confirme que lorsque des activités sur un territoire, il y a perte de biodiversité, et que ce site de Capestang est magnifique. André FRANCES relaye la crainte de certains propriétaires et usagers du site vis-à-vis de Natura 2000. Si Natura 2000 ne fixe pas de contraintes, n'est pas trop directif et que tout le monde avance dans une collaboration intelligente, alors cela se passera bien.

Tristan GUILLOSSON explique que sur l'étang de Vendres, Natura 2000 n'a pas généré plus de contraintes aux usagers et propriétaires, et que le site aujourd'hui est en bien meilleur état qu'avant.

Lionel MINGUEZ se dit ravi de constater la présence de toutes ces espèces, mais ici les gens le savaient déjà. Il poursuit en disant que sur les terrains du Conservatoire du Littoral, on parle de « parking », et de « luminaires ». Il craint que Natura 2000 soit la même chose. En somme, il ne veut pas que l'étang devienne la promenade des Anglais c'est-à-dire qu'il y ait trop d'aménagements et de fréquentation.

Yannick GUENNOU lui répond que le Conservatoire est propriétaire de ces terrains et qu'ici ce n'est pas pareil. La ZPS est majoritairement constituée de propriétés privées. Le droit de propriété est donc une notion essentielle qui ne doit pas être remise en question. Natura 2000 ne forcera rien et reste basé sur le volontariat, non sur la contrainte. Tristan GUILLOSSON précise qu'à ce niveau, il s'agit juste d'avoir une idée des évolutions, dans une phase de constatation et que nous ne sommes pas au niveau de mesures de gestion, qui de toute façon ne seront pas imposées aux propriétaires. Yannick GUENNOU ajoute que nous allons avoir d'autres groupes de travail davantage tournés vers les activités humaines et la définition des actions qui pourraient être mises en œuvre.

Hélène DANOY fait remarquer la chance des acteurs locaux d'être associés durant la démarche, car sur les sites Natura 2000 de la « Basse Plaine de l'Aude », ils n'avaient pas été prévenus. Cependant elle prévient qu'il faut rester humble dans la gestion de la nature et que sans les acteurs locaux rien ne pourra être fait. Elle réaffirme aussi l'importance des Comités de Pilotage annuels qui permettent le réajustement de la gestion des sites. Lionel MINGUEZ déclare que les personnes en charge de l'élaboration du DOCOB ont tenu compte de leur avis, ces personnes ont aussi la chance d'avoir les acteurs de terrains comme les propriétaires de l'étang.

Emma LAPIQUE reprend la présentation sur l'évaluation de la qualité des habitats d'espèces. André FRANCES souligne la grande précision du travail qui est fait et qu'elle sera utile à la gestion future et qui n'avait pas encore été faite aussi précisément sur les autres DOCOB de la région. À ce sujet, Lucie GILLIOZ précise que le retard pris par rapport au planning prévisionnel s'explique par le fait que la méthodologie était plus complexe et lourde que ce qui avait été envisagé initialement.

Agnès ALQUIE intervient pour dire que ce qui est intéressant, c'est la mosaïque des milieux, et donc s'interroge si la note est plus pertinente à l'échelle du site qu'à la parcelle. Yannick GUENNOU va en ce sens en rappelant que la diversité des milieux est primordiale pour la gestion et que la mosaïque est intégrée de manière indirecte dans l'évaluation. Tristan GUILLOSSON répond qu'il n'y a pas de note à la parcelle et bien à l'échelle globale du site, mais signale qu'il est important d'avoir une étude fine pour avoir le plus d'informations possible. La chose à préserver c'est la diversité, la diversité des habitats, mais aussi intégrer la diversité dans le temps (sur plusieurs années).

Lionel MINGUEZ dit qu'il persiste une ambiguïté, car les niveaux du sol sont différents selon les secteurs, et qu'en conséquence les niveaux d'eau ne seront pas identiques partout. Il précise que sur l'étang il y a une importante biodiversité et que c'est grâce aux chasseurs qu'elle existe. Tristan

GUILLOSSON répond que de toute manière dans l'optique d'une gestion des niveaux d'eau, il ne faudrait pas fixer une côte unique de gestion, mais intégrer une variabilité. Il ne faut pas figer les choses.

À son tour, Yannick GUENNOU présente l'évaluation de l'état de conservation de la roselière en rappelant qu'elle s'est appuyée sur la méthodologie qui a été appliquée sur l'étang de Vendres et plus largement dans tout le Languedoc-Roussillon, à partir de la méthode développée par le SMDA et le CEN-LR. Elle présente la méthode et le travail de terrain.

Lionel MINGUEZ signale que les Frênes et les Bouleaux sont un danger pour l'étang, qu'avec le vent, ils tombent, comblent les canaux et détruisent les digues. En les coupant, les rejets qu'ils génèrent sont meilleurs pour les oiseaux, pour les butors, les crabiers, les bihoreaux et les balbuzards. Sous les arbres il n'y a plus de roselière. Il signale également la présence d'une très vieille cistude dans l'étang.

4. Calendrier prévisionnel et points complémentaires

Yann LE FUR présente le calendrier prévisionnel et la poursuite de la démarche d'élaboration du DOCOB avec le même esprit de concertation.

Bernard DELAUDE indique que les inventaires écologiques se sont déroulés en 2015, mais que les gens de Capestang ont une connaissance accumulée sur 200 ans. Il se prononce en faveur d'une analyse des sédiments. Il parle des difficultés d'écoulements de l'étang à cause de son comblement. Il se prononce contre la disparition des ASA et souhaiterait qu'elles revivent plutôt que de transférer la responsabilité à l'État. André FRANCES partage cet avis et ajoute l'importance de faire participer les acteurs locaux.

Fabrice GELLY, à la vue du calendrier prévisionnel, précise qu'il pourra se faire seulement si le SMMAR respecte ses promesses.

Laurent TRIADOU précise que le SMMAR a proposé des actions au SMDA. Elles ont été argumentées dans le PAPI 2 avec 1 million d'euros prévus pour le ressuyage de la plaine de Capestang. Il souligne qu'en parallèle de la démarche Natura 2000, un plan de gestion va être réalisé en 2016 (par le SMDA) dans le cadre financier du Plan Pluriannuel de Gestion du Bassin Versant (PPGBV) avec une aide financière de l'Agence de l'Eau. Il contiendra une analyse du fonctionnement hydraulique, de la qualité de l'eau, l'identification des acteurs ou encore un point spécifique sur le comblement et les embâcles. Ces deux démarches seront conjointes et co-construites.

Lucie GILLIOZ trouve que l'état des lieux hydraulique devrait faire partie intégrante du diagnostic écologique de l'Étang de Capestang. En effet, les données sur l'habitat sont essentielles pour pouvoir définir des mesures de gestion adaptées et efficaces. Fabrice RENARD répond que les deux démarches sont concomitantes. Lucie GILLIOZ ne comprend pas pourquoi les deux démarches n'apparaissent pas dans un document unique. Fabrice RENARD précise que ces démarches appartiennent à des réglementations différentes, mais que pour autant elles seront menées simultanément.

Bernard MARTY propose de mettre en place un groupe de travail autour de la chasse. Yannick GUENNOU rappelle que ce groupe de travail s'est déjà réuni pour un travail sur l'activité cynégétique. Il est prévu de réunir à nouveau ce groupe de travail lors de la définition des objectifs et des mesures de gestion. Si les chasseurs souhaitent en organiser un autre dans la partie « état des lieux », c'est possible. Il faudra néanmoins veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance avec le groupe de travail « gestion de l'eau ».

Lionel MINGUEZ évoque le problème de l'eau et du botulisme. André FRANCES répond qu'avec un plan de gestion, on pourrait envisager des apports d'eau. Il poursuit en évoquant la disparition de la pie-grièche à poitrine rose à cause de la pollution, notamment celle viticole, et anciennement des pratiques de l'EID qui ont aujourd'hui évolué dans le bon sens.

L'ordre du jour étant épuisé, André FRANCES remercie tous les participants de leur présence. Le SMDA invite les participants à un verre de l'amitié.